

**Nom du propriétaire :**

**Nom de l'animal :**



Route de Maureilhan 34370 MARAUSSAN

Tel : 06 37 13 73 47 / 06 15 22 56 10

e-mail : [espaces-cani-cat@orange.fr](mailto:espaces-cani-cat@orange.fr)

N°Siret : 344 660 048 00010

## **CONDITIONS GENERALES POUR COURS D'EDUCATION**

Règlement interne pour la participation aux cours d'éducation sur terrain et en dehors. Pour le bon déroulement des cours d'éducation, et pour pouvoir travailler en toute sécurité, un règlement est mis en place. Espaces Cani-Cat est un centre d'éducation privé, il n'est pas ouvert à tous les chiens.

### **Le terrain d'éducation canine**

- Parking privatif
- Zone de travail groupe
- Parcours éveil chiots
- Parcours Agility loisir
- Sanitaire en bâtiment à proximité du terrain, accès à pied

### **Santé**

- Les chiens doivent être à jour des vaccinations (CHPPIL) et doivent être identifiés par puce ou par tatouage. Pour les cours collectifs, le vaccin contre la toux du chenil sera fortement recommandé.
- Les chiens doivent être traités contre les tiques, les puces et les vers. Ne sera pas tenue responsable Espaces Cani-Cat si un animal est infesté suite à sa venue dans l'établissement.
- Chiens et chiots ne devront pas avoir mangé avant chaque participation aux leçons. Un minimum de 4 heures est conseillé pour éviter tout problème.

- Les **femelles en chaleur** et en gestation ne seront pas admises pendant cette période. Les chiens ayant des maladies contagieuses ainsi que des problèmes cardiaques et de peau (sauf avis favorable d'un vétérinaire), ne seront pas admis.

### **Conditions admissions**

- Seuls les chiens et chiots ayant été vu en séance individuel pourront intégrer les cours d'éducation en collectif sur terrain ou en extérieur. Aucun chien extérieur et non connu ne sera admis.
- Les **chiens bagarreurs, agressifs** envers les congénères et les humains ne sont pas admis en cours collectifs, pour la sécurité des autres participants et des autres chiens mais aussi pour pouvoir travailler sereinement.
- Si un chien montre des signes d'agressivité pendant une session de travail et que le maître n'arrive pas le contrôler, celui-ci pourra être mis à l'écart voir expulsé du cours collectif définitivement.

### **Sécurité – Assurance**

- Les chiens devront être tenus en laisse et sous contrôle. Sans accord de l'éducateur les chiens en liberté sont interdits.
- ***Le maître reste responsable de son chien et des accidents qu'il pourra occasionner*** en dehors et pendant les leçons d'éducation canine.
- Tout maître participant à des cours d'éducation canine devra avoir obligatoirement une assurance responsabilité civile pour son chien.
- En cas d'accidents ou d'incidents pendant une séance d'éducation canine, le maître reste responsable des actes de son chien. Si un chien se blesse pendant une séance, les frais vétérinaire resteront à la charge du propriétaire.
- Si la responsabilité de l'éducatrice est engagée, l'assurance d'Espaces Cani-cat (Axa agence Dubois) en sera informée et règlera le problème avec l'assurance du propriétaire après l'ouverture d'un constat évènementiel entre Espaces Cani-Cat et le propriétaire du chien.
- Les maîtres des chiens catégorisés de plus de 8 mois seront acceptés en cours sous présentation de la déclaration en mairie.
- Le port de la muselière sur le terrain d'éducation pourra être demandé par l'éducatrice.
- Interdiction de fumer sur les terrains d'éducation.

### **Participations, inscriptions et tarifs**

- Ne sera pas accepté en cours collectif plus de 10 chiens pour le bon déroulement de la séance.
- Inscription obligatoire 24h à l'avance, pour tous cours d'éducation par sms, mail ou appel au 06.15.22.56.10.
- 2 cours collectifs par semaine seront prévus au minimum (sauf intempéries, congés ...)

**Les chiens devront être présents minimum 5 minutes avant le début des séances** pour leur permettre d'être bien détendus avant de commencer le travail.

Soit 10 € : la séance

soit 150€ : Carte 6 mois une séance par semaine

soit 200€ : Carte 6 mois deux séances par semaine

Aucun remboursement ne sera effectué sur la carte 6 mois ou annuelle, sauf en cas de décès de l'animal (le nombre de séance effectué sera pris en compte pour le remboursement).

L'absence lors d'un cours n'entraînera pas le report de celui-ci.

### **Organisation et absence**

En cas d'absence, le maître pourra avertir de sa non-participation par téléphone au 06.15.22.5.6.10, sms et par mail. **Il devra en avvertir au plus tôt l'éducateur** pour permettre de libérer une place pour un autre chien qui serait en attente et pour le bien de l'organisation des sessions de travail. *Une inscription engage la responsabilité des maîtres* à être présent le jour J. En cas d'annulation de notre part les gens inscrits en seront informés.

### **Matériel accepté pour travailler :**

1. collier en tissu
2. laisse fixe
3. récompenses, jouets, boudins, clicker, friandises,...
4. longe de dressage

**Collier à pointe, étrangleur, électrique, laisse enrouleur non acceptés**

### **Droits à l'image :**

Lors des cours d'éducation, des photos et vidéos peuvent être prises et être utilisées à des fins publicitaires (site internet, flyers,...). La signature du présent vaut accord des propriétaires. En cas de refus, mention sera faite par écrit sur le document.

**Fait à MARAUSSAN le.....**

**En doubles exemplaires dont un remis au client**

**Nom et signature précédés de la mention**

**« Lu et approuvé »**

**Signature**

**ESPACES CANI-CAT**

